



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

**AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC**

**COMMUNE DE SAINT PRIVAT DU FAU**

En raison de l'empêchement du commissaire enquêteur, l'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT-2024-019-003 du 19 janvier 2024, qui se déroule du lundi 4 mars 2024 (9 h 00) au jeudi 28 mars 2024 (17 h 00) inclus, relative à la mise en conformité d'ouvrages publics d'alimentation en eau potable - CAPTAGES DE SAINT PRIVAT AMONT, SAINT PRIVAT AVAL, FRAISSINET, LICONES ET VILLARD VACHERESSE - RESERVOIRS DE LICONES, SAINT PRIVAT ET FRAISSINET – est transférée à M. Yves HEBRARD, commissaire enquêteur suppléant.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 sont inchangées.

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale

***Signé***

Laure TROTIN